

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/20/2010

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Alcan Rhenalu, représentée par son Président, M. Jean-Noel Dargnies, a déclaré le 16 juillet 2010, avoir cédé sur le marché de blocs, le 14 juillet 2010, 52.804 actions Aluminium du Maroc, au cours unitaire de 1.050,00 dh, franchissant à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Alcan Rhenalu ne détient plus aucune action Aluminium du Maroc.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma